

MON LABORATOIRE MÉDICAL,
j'y tiens

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX



La CSN en action pour nos laboratoires médicaux

Dans les derniers mois, la CSN a fait plusieurs interventions pour défendre nos laboratoires médicaux contre la centralisation abusive prévue avec le plan Optilab. La CSN entend maintenir la pression sur le ministre Barrette pour qu'il revienne sur sa volonté de fusionner les laboratoires médicaux. Mon laboratoire médical, j'y tiens!

Puisque la CSN est la seule organisation dont la convention collective prévoit un comité se penchant sur la situation du personnel des laboratoires médicaux, il est primordial de recueillir un maximum de données sur le plan Optilab. Nous allons donc mettre en place une structure de concertation avec des technologistes médicales de plusieurs régions, ce qui nous permettra d'avoir l'information la plus à jour pour intervenir. Nous ne manquerons donc pas d'occasions pour donner suite à leurs préoccupations.

Les recommandations des technologistes médicales au cœur des interventions de la CSN

Rappelons que, dès l'annonce du projet, la CSN a créé un comité interne dont le mandat est d'étudier Optilab afin de mettre en lumière les difficultés vécues dans les laboratoires et d'analyser les conséquences néfastes du projet alors en gestation pour mieux le remettre en question.

**la privatisation affaiblit
notre réseau public**



Formé de technologistes médicales, ce comité a émis des recommandations afin de contrer cette centralisation abusive. Il recommandait par exemple que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) rende publiques les analyses démontrant les supposées retombées économiques du projet. Le comité faisait aussi des recommandations pour assurer la sécurité des échantillons.

C'est donc à partir de ces recommandations que la CSN est intervenue aussi bien auprès des établissements qu'auprès du MSSS pour faire valoir les dangers du projet Optilab.

Une rencontre avec le MSSS

Le 28 septembre 2016, des représentantes et représentants de la CSN ont rencontré le ministère et le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) afin d'obtenir une mise à jour sur le développement d'Optilab. Toutefois, le ministère n'était pas capable de chiffrer les dépenses dans le secteur des laboratoires même s'il

justifie le projet en prétendant qu'il mènerait à des économies potentielles. Nous n'avons pas non plus obtenu de réponse par rapport à nos préoccupations concernant le délai de traitement des échantillons et le mode de transport.

En somme, les recommandations du comité interne de la CSN sont pour la plupart demeurées sans réponse. Le gouvernement s'entête à aller de l'avant malgré les preuves de l'inefficacité de ce projet. En agissant de la sorte, le ministre Barrette fait fi de l'expertise incontournable du personnel des laboratoires médicaux, qui partout au Québec, l'a mis en garde contre la fusion des laboratoires médicaux.

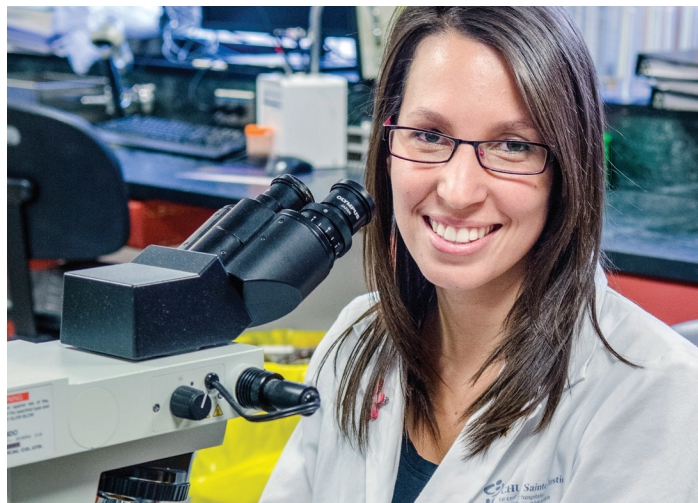
Si le projet Optilab est mené à terme, les personnes salariées qui œuvrent dans les laboratoires médicaux devront changer d'employeur le 1^{er} avril 2017 et seront rattachées au laboratoire serveur de leur région, ce qui inquiète plusieurs technologistes médicales. En faisant respecter la convention collective et en poursuivant ses interventions auprès du MSSS, la CSN est à pied d'œuvre pour défendre les droits du personnel des laboratoires médicaux.

Le lancement des travaux du comité prévu à la convention collective CSN

La seule bonne nouvelle au cours de cette rencontre fut la confirmation de la part du Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) du lancement prochain des travaux du comité provincial sur la main-d'œuvre en technologie médicale.

Ce comité paritaire patronal-syndical est une initiative de la CSN. Il constituera un forum privilégié pour dégager une vision d'ensemble sur Optilab et tous les enjeux visant le personnel en technologie médicale. Il a notamment pour mandat de faire l'examen des impacts de la transformation des structures et des services du réseau et de l'impact de l'organisation du travail sur le personnel des laboratoires médicaux. Ce comité nous permettra de formuler des avis au MSSS pour défendre les droits des technologistes médicales.

Par ailleurs, le comité interne de la CSN se réunira à nouveau dans les prochaines semaines afin de mettre à jour son rapport sur le projet Optilab, à partir des nouvelles informations reçues. Cela nous guidera dans les travaux que nous tiendrons avec le MSSS et nous procurera les données nécessaires pour continuer de mettre de l'avant les préoccupations des technologistes médicales.



Des contestations pour défendre nos droits

Les syndicats représentant des technologistes médicales ont reçu des avis de réorganisation, tel que prévu à la convention collective. Il va de soi que la CSN contestera ces avis, ainsi que les transferts, si ces derniers contreviennent à la convention collective.

Nous analysons toutes les avenues possibles à l'heure actuelle, dont des recours juridiques. Toutefois, ces recours peuvent être longs en raison des nombreux délais avant d'être entendus et ne doivent pas constituer notre seul espoir de faire reculer le gouvernement.

Dans l'intervalle, il faut s'assurer de maintenir la pression sur le gouvernement Couillard. Nous allons intensifier notre opération de sensibilisation à l'endroit de la population et du personnel du réseau de la santé et des services sociaux. De plus, nous poursuivrons les manifestations et interpellons les médias dans toutes les régions de la province afin de défendre nos droits. La CSN mettra une pression constante sur le gouvernement par des actions partout au Québec pour dénoncer les nombreux revers de la réforme Barrette.

MON LABORATOIRE MÉDICAL, J'Y TIENS!